

AVIS D'ANNULATION DE PROCEDURE

Conformément aux dispositions de l'article 73 du décret présidentiel N° 15/247 de 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service publics, et l'article 49 de la loi 23-12 du 19 moharram 1445 correspondant au 06 Aout 2023 portant réglementation des marchés publics, et sur la base de l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence des capacités minimales N° 04/2025 parus dans les quotidiens nationaux Africa News du 26/04/2025 et El Hayat Arabiya du 24/04/2025 portant sur Le : **Acquisition des groupes électrogènes tractable 150 KVA au profit de la wilaya.**

La Direction de l'Administration Locale de la Wilaya Timimoun informe l'ensemble des soumissionnaires, l'annulation de procédure, relative à l'annonce susmentionnée, en raison de faisabilité du projet.

Tout soumissionnaire peut prendre connaissance des justification de cette annulation en contactant nos services dans délai maximum de trois (03) jours à compter de la date de l'annonce de l'annulation de la procédure ,Tout soumissionnaire qui conteste cette annulation peuvent également introduire un recours dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première parution dans les journaux nationaux ou au BOMOP, si le dixième jour tombe un jour férie ou chôme, le délai prévu pour le dépôt du recours est prorogé jusqu'au jour ouvrable suivant.

LE WALI